

Annexe : Lettre du Ministère de l'Éducation Nationale



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère
de l'Éducation nationale

Le Ministre

N° _____ MEN/SG/CT/is

Dakar, le 3 décembre 2019

Objet : Transmission du Rapport de Human Rights watch sur les enfants talibés au Sénégal

Madame,

A la lecture du Rapport de votre Organisation, Human Rights Watch sur les efforts du gouvernement du Sénégal visant à protéger les enfants talibés et à garantir leurs droits, je voudrais vous faire part de certaines observations pour le compte du Ministère de l'Éducation nationale.

- La création du PAMOD, le Projet d'appui à la modernisation des daara, a été mentionnée dans le Rapport et va effectivement aider à la résolution d'un certain nombre de problèmes dans les daara dans la dynamique de l'équité, de l'inclusion et du droit à l'éducation reconnu à chaque enfant.
Ses activités sont suivies par des structures exclusivement dédiées aux daara, notamment l'Inspection des daara et la Division de l'Enseignement arabe qui veillent au respect des normes et standards et la protection des apprenants, les talibés.
- Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation nationale met en œuvre le Projet d'Appui à la Protection des enfants dans l'Éducation (RAP) pour apporter un meilleur être aux enfants talibés et créer un environnement sécurisé qui les préserve de toute forme de violence .
- L'élaboration d'un Référentiel pour la détection et la gestion des situations de risques affectant un élève ; ce document stratégique est disponible dans les daara avec le maîtres coraniques et sa traduction en arabe permettra de suivre et traiter tous les cas de violences dans les daara et écoles.
- Enfin, le Ministère de l'Éducation nationale a élaboré un document important ; c'est un « Répertoire des textes réglementaires et législatifs relatif à la Protection des enfants dans les daara et en milieu scolaire » pour renforcer le plaidoyer et la sensibilisation pour le respect de la personnalité des enfants talibés et élèves ainsi que la sanction de toutes les entraves et violations de leurs droits.

Sphère ministérielle du 2^{ème} arrondissement de Diamniadio, Bâtiment B1
BP 4025 – Dakar. Tel. +221 338495454 – Email : men@education.sn

www.education.gouv.sn

www.education.sn

Le référentiel et le répertoire ont fait l'objet d'une vulgarisation dans les écoles et les daara avec le soutien des inspections d'académie et des CDPE (Comités départementaux de protection de l'enfant).

Par conséquent, je reste attentif à l'intégration de ces avancées du Sénégal qui a beaucoup amélioré son dispositif législatif, réglementaire et pédagogique pour limiter et/ou éradiquer les violences et abus contre les enfants, notamment les talibés.

Enfin, le Ministère de l'Education nationale est très engagé dans le comité interministériel de lutte pour le retrait des enfants de la rue. Des mesures sont envisagées pour le retrait, mais surtout pour la réinsertion scolaire et l'apprentissage.

Le Ministère de l'Education nationale a souscrit aux résolutions d'une éducation pour tous (EPT) qui dénonce les traitements dégradants aux enfants dans toutes les structures d'enseignement et d'apprentissage.

Merci et considération distinguée.

A
Madame Lauren SEIBERT
Division Afrique Human Rights Watch